Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260623-CCAS09_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS** **Conseil d'administration du 23 juin 2026**
MEMBRES En exercice : 9 Présents : 8 Votants : 9 Pouvoirs : 1 **DATES** Convocation : 17/06/2026	L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures, Le Conseil d'administration de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, présidente. Présent.es : Mesdames HINRY Delphine - LAIR Maryline – GENDRON Natacha – BOUGEARD Linda – JOLIVEL Annette et MASSERON Cyrile Messieurs TEXIER Nicolas et ESNAUD Bernard Absente excusée : Mesdames COUËPEL Anne-Marie Pouvoirs : Madame COUËPEL Anne-Marie donne pouvoir à Bernard ESNAUD Secrétaire de séance : Nicolas TEXIER

Délibération n°09.26

➢ **Objet : Repas du CCAS**

Quatre traiteurs ont été contactés pour le repas du 25 octobre 2026 : Boucherie de Lohéac – L'équipe à Jojo de Guipry – La Rotisserie itinérante à Guichen – La ferme de la clairambaudière à Bain de Bretagne.
Les membres du CCAS souhaitent que le traiteur effectue le dressage des assiettes.
Le traiteur de Lohéac n'est pas retenu car il ne fait pas de livraison.
Les membres souhaitent attendre la proposition du traiteur de bain de bretagne pour se prononcer.
Les administrateurs évoquent les tarifs de l'an passé et estiment qu'ils sont trop élevés. La gratuité n'est pas retenue pour éviter les annulations de dernière minute sans raison.

Après délibération, et à l'unanimité,
Il est décidé de fixer les tarifs suivants :

- + de 70 ans : 10 €
- - de 70 ans : 15 €
- Membre du CCAS : 10 €
- Elus hors CCAS : 15 €

Le règlement se fera à la réservation en mairie.

Il est également décidé :

- Les toasts seront préparés par les membres du CCAS
- La salade et le fromage seront achetés par le CCAS
- De solliciter la boulangerie La bonhomie pour la fourniture du pain et des desserts.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Delphine HINRY

MAIRIE DE St-SENOUX 35580